

ALUMINIUM DU MAROC

Société anonyme au capital de 46 595 400 dirhams
Siège social : Zone Industrielle – Route de Tétouan – Lot 78, Tanger RC
3111 à Tanger
ICE n° 001526440000062

AVIS DE REUNION DE L'ASSEMBLEE GENERALE ORDINAIRE ANNUELLE DE LA SOCIETE ALUMINIUM DU MAROC SA

Mesdames et Messieurs les actionnaires de la société ALUMINIUM DU MAROC, sont convoqués en Assemblée Générale Ordinaire, mardi 25 juin 2024 à 10h30. L'Assemblée se tiendra à Tanger au siège social de la société, sis Zone Industrielle Mghogha Route de Tétouan Allée 2 Lot 78 à Tanger.

En vue de délibérer et de statuer sur l'ordre du jour suivant :

- 1) Rapport du Conseil d'administration à l'Assemblée Générale Ordinaire;
- 2) Rapport Général des commissaires aux comptes sur les comptes sociaux de l'exercice clos le 31.12.2023, et sur les comptes consolidés de l'exercice clos le 31.12.2023,
- 3) Approbation des comptes annuels sociaux de l'exercice clos le 31.12.2023, et des comptes consolidés de l'exercice clos le 31.12.2023,
- 4) Affectation des résultats de l'exercice clos le 31.12.2023,
- 5) Rapport Spécial des commissaires aux comptes sur les conventions visées à l'article 56 de la loi 17-95 tel que modifiée et complétée, et approbation de ces conventions,
- 6) Quitus de leur gestion aux administrateurs,
- 7) Ratification de la nomination par cooptation d'une administratrice indépendante,
- 8) Prise d'acte de la nouvelle composition du Conseil d'administration,
- 9) Validation de l'enveloppe des jetons de présence relatifs à l'exercice clos le 31.12.2023,
- 10) Pouvoirs pour formalités,
- 11) Questions diverses

Pour participer à ladite Assemblée Générale, il est nécessaire de justifier de sa qualité d'actionnaire.

Les propriétaires d'actions nominatives inscrits sur le registre des actions nominatives de la société doivent justifier de leur identité en entrant en séance.

Les propriétaires d'actions au porteur doivent, pour leur part, déposer au siège social de la société, les actions au porteur ou un certificat, délivré par l'établissement dépositaire de leurs actions, au plus tard cinq (5) jours avant la date de l'Assemblée Générale.

Seuls les actionnaires propriétaires d'au moins dix (10) actions ont le droit de participer à l'assemblée. Les actionnaires qui ne réunissent pas individuellement le nombre de 10 actions requis peuvent se réunir pour l'atteindre et se faire représenter par l'un d'eux à l'Assemblée.

Conformément aux dispositions de l'article 42 des statuts de la société, tout actionnaire peut voter à ladite Assemblée par correspondance dans les conditions prévues à l'article 131 bis de

Site internet : www.aluminiumdumaroc.com

Responsable de la communication financière : Adil HAJAJI

Tel : 05 39 32 99 50 fax : 05 39 35 17 24 mail : a.hajaji@aluminiumdumaroc.com

la Loi 17-95. A cet effet, tout actionnaire pourra, à compter de la publication du présent avis de convocation, demander par lettre recommandée avec accusé de réception adressée au siège social, un formulaire de vote par correspondance. La société fera droit à toute demande reçue au siège social au plus tard dix (10) jours avant la date de l'Assemblée.

Les formulaires de vote par correspondance peuvent aussi être retirés sur le site internet de l'entreprise, www.aluminiumdumaroc.com, et doivent parvenir à l'adresse email : b.vaillant@aluminiumdumaroc.com.

Seuls les formulaires de vote par correspondance reçus au plus tard deux (2) jours avant la date de l'Assemblée seront pris en compte pour le calcul du quorum à ladite Assemblée.

Les formulaires ne donnant aucun sens de vote ou exprimant une abstention ne seront pas pris en considération pour le calcul de la majorité des voix.

Tout actionnaire a le droit de prendre connaissance, au siège social, des documents dont la communication est prescrite aux articles 141 et 145 de la Loi 17-95.

Conformément à l'article 121 de la Loi 17-95, tout actionnaire remplissant les conditions prévues à l'article 117 de la Loi 17-95, a la faculté de requérir l'inscription d'un ou plusieurs projets de résolutions à l'ordre du jour. La demande d'inscription de ce ou ces projets de résolutions doit être adressée au siège social par lettre recommandée avec accusé de réception dans le délai de dix (10) jours à compter de la publication du présent avis.

Nous précisons qu'il n'y aura pas de possibilité d'assister à l'Assemblée Générale par visioconférence.

Le Conseil d'administration



Site internet : www.aluminiumdumaroc.com

Responsable de la communication financière : Adil HAJAJI

Tel : 05 39 32 99 50 fax : 05 39 35 17 24 mail : a.hajaji@aluminiumdumaroc.com

**PROJET DE TEXTE DES RESOLUTIONS A SOUMETTRE A L'ASSEMBLEE
GENERALE ORDINAIRE ANNUELLE DU 25 JUIN 2024**

Première Résolution :

L'Assemblée Générale, après avoir entendu la lecture du rapport de gestion du conseil d'administration et du rapport général des commissaires aux comptes, approuve les comptes annuels sociaux et consolidés arrêtés à la date du 31.12.2023 tels qu'ils ont été présentés, ainsi que les opérations traduites dans ces comptes ou résumées dans ces rapports.

Deuxième Résolution :

L'Assemblée Générale décide d'affecter le bénéfice de l'exercice clos le 31.12.2023 s'élevant à 46 156 990,63 dirhams comme suit :

- | | |
|---|----------------------|
| • Report à nouveau au 31/12/2023 | = 237.728.281,77 dhs |
| • Bénéfice de l'exercice 2023 | = 46.156.990,63 dhs |
| • Distribution en 2024 de dividendes 2023 (90 dhs/action) | = 41.935.860,00 dhs |
| • Report à nouveau après distribution des dividendes | = 241.949.412,40 dhs |

Chaque action recevra un dividende de 90 Dhs.

Ce dividende sera mis en paiement selon les modalités prévues par la réglementation en vigueur, à compter du 23 juillet 2024.

Troisième Résolution :

L'Assemblée Générale, après avoir entendu la lecture du rapport spécial des commissaires aux comptes, sur les conventions relevant de l'article 56 de la loi 17-95, telle que modifiée et complétée, approuve individuellement, chacune des conventions qui y sont mentionnées et leur impact comptable sur l'exercice 2023.

Quatrième résolution :

Suite à l'adoption des résolutions qui précèdent, l'Assemblée Générale donne quitus entier, définitif et sans réserve, aux membres du Conseil d'Administration en fonction, pour l'accomplissement de leur mandat durant l'exercice clos le 31.12.2023.

Cinquième Résolution :

L'Assemblée Générale, statuant aux conditions de quorum et de majorité requises pour les assemblées générales ordinaires, ratifie la nomination par cooptation de Madame Jinane LAGHRARI LAABI en qualité d'administratrice indépendante, décidée par le conseil d'administration pour un mandat de six années, soit jusqu'à l'issue de l'assemblée générale appelée à statuer en 2030 sur les comptes de l'exercice devant être clos le 31 décembre 2029.

Sixième Résolution :

Avec la ratification de la nomination par cooptation de Madame Jinane LAGHRARI LAABI en qualité d'administratrice indépendante, l'assemblée Générale prend acte de la nouvelle composition du Conseil d'administration, à savoir :

Site internet : www.aluminiumdumaroc.com

Responsable de la communication financière : Adil HAJAJI

Tel : 05 39 32 99 50 fax : 05 39 35 17 24 mail : a.hajaji@aluminiumdumaroc.com

Administrateurs ALM	Qualité	Date de nomination / Date de Renouvellement	Échéance du mandat
Mohamed EL ALAMI	Président du Conseil	22/06/2023	AGO devant statuer sur les comptes de l'exercice clos le 31/12/2028
Abdelouahed EL ALAMI	Administrateur, Président d'honneur	22/06/2023	AGO devant statuer sur les comptes de l'exercice clos le 31/12/2028
Abdeslam EL ALAMI	Administrateur Directeur Général	22/06/2023	AGO devant statuer sur les comptes de l'exercice clos le 31/12/2028
Malika EL ALAMI	Administratrice	22/06/2023	AGO devant statuer sur les comptes de l'exercice clos le 31/12/2028
Radia CHMANTI HOUARI	Administratrice indépendante	29/06/2020	AGO devant statuer sur les comptes de l'exercice clos le 31/12/2025
Houda EL GUENNOUNI	Administratrice	29/06/2021	AGO devant statuer sur les comptes de l'exercice clos le 31/12/2025
Hamza EL AYOUBI	Administrateur	22/06/2023	AGO devant statuer sur les comptes de l'exercice clos le 31/12/2028
Clemente GONZALES SOLER	Administrateur	22/06/2023	AGO devant statuer sur les comptes de l'exercice clos le 31/12/2028
Holding SARL, représentée par Abdeslam EL ALAMI	Administrateur	22/06/2023	AGO devant statuer sur les comptes de l'exercice clos le 31/12/2028
Abdelaziz EL ALAMI	Administrateur	23/09/2022	AGO devant statuer sur les comptes de l'exercice clos le 31/12/2025
M'Hamed Fares EL AKEL	Administrateur	21/11/2022	AGO devant statuer sur les comptes de l'exercice clos le 31/12/2025

Site internet : www.aluminiumdumaroc.com

Responsable de la communication financière : Adil HAJAJI

Tel : 05 39 32 99 50 fax : 05 39 35 17 24 mail : a.hajaji@aluminiumdumaroc.com

Wafaa JOUNDY GUESSOUS	Administratrice indépendante	22/06/2023	AGO devant statuer sur les comptes de l'exercice clos le 31/12/2028
Karim HAJJI	Administrateur	22/06/2023	AGO devant statuer sur les comptes de l'exercice clos le 31/12/2028
Jinane LAGHRARI LAABI	Administratrice indépendante	25/03/2024	AGO devant statuer sur les comptes de l'exercice clos le 31/12/2029

Septième Résolution :

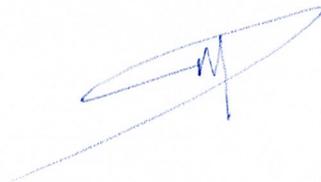
L'Assemblée Générale décide, qu'en rémunération des travaux des administrateurs au titre de l'exercice 2023, il leur sera attribué à titre de jetons de présence, une somme globale de DEUX MILLIONS DE DIRHAMS bruts (2 000 000,00 MAD).

Conformément à la loi, cette somme sera librement répartie entre les administrateurs par le Conseil d'Administration.

Huitième Résolution :

L'Assemblée Générale confère tous pouvoirs au porteur d'une copie certifiée conforme ou d'un exemplaire original des présentes pour effectuer les formalités prévues par la loi.

LE CONSEIL D'ADMINISTRATION



Site internet : www.aluminiumdumaroc.com

Responsable de la communication financière : Adil HAJAJI

Tel : 05 39 32 99 50 fax : 05 39 35 17 24 mail : a.hajaji@aluminiumdumaroc.com